

**CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN :
DÉFIS ET PROMESSES DE LA LIBÉRALISATION**

Montréal, 24 – 29 mars 2003

Point 1 : Aperçu préliminaire

**ORIGINES DE LA CONFÉRENCE ET DISPOSITIONS
CONCERNANT SON ORGANISATION**

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note expose brièvement les origines administratives et la convocation de la Conférence, les préparatifs du Secrétariat ainsi que certaines dispositions concernant l'organisation de la Conférence et ses méthodes de travail.

La suite proposée à la Conférence figure au paragraphe 4.1.

RÉFÉRENCES

Lettre SC 5/1-02/94
Lettre SC 5/1-01/124

1. ORIGINES ET CONVOCATIONS DE LA CONFÉRENCE

1.1 La présente conférence fait suite, en partie, aux travaux de la quatrième Conférence mondiale de transport aérien, tenue en novembre – décembre 1994. La note WP/4 donne un plus ample aperçu de son historique, en la situant dans le contexte des travaux de l'OACI sur la réglementation économique du transport aérien international.

1.2 La planification préliminaire pour une cinquième conférence sur la réglementation du transport aérien international a été inscrite par le Conseil dans le processus d'élaboration du budget pour le triennat 2002-2003-2004. C'est à la suite d'évolutions significatives intervenues dans le secteur du transport aérien et dans les politiques de réglementation depuis la précédente conférence, tenue en 1994, qu'une conférence a été prévue, plus particulièrement en rapport avec les tendances à la libéralisation. La planification détaillée d'une conférence a commencé au début de 2001; le 28 février 2001, le Conseil décidait de convoquer en mars 2003 une conférence sur la libéralisation du transport aérien international,

(5 pages)

G:\ATConf.05\ATConf.05.wp.002.fr\ATConf.05.wp.002.fr.doc

sur le thème «Défis et promesses de la libéralisation». Les États ont été consultés sur une proposition d'ordre du jour, et le Conseil a ensuite adopté l'ordre du jour qui figure dans le WP/1.

1.3 Le Secrétaire général a adressé une invitation aux États et aux organisations observatrices le 27 décembre 2001 (lettre SC 5/1-01/124). Une lettre de suivi (SC 5/1-02/94) leur a été envoyée le 25 octobre 2002, pour appeler leur attention sur certaines dispositions clés concernant l'organisation et les méthodes de travail. Les États ont aussi été tenus au courant de la Conférence, de son historique, de son ordre du jour et des dispositions administratives, ainsi que de la documentation, au moyen de la page Web de la Conférence, accessible en passant par le site Web de l'OACI (www.icao.int).

2. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE

2.1 En convoquant la Conférence, le Conseil a souligné la nécessité de travaux préparatoires sur le fond. Pour aider le Secrétariat dans cette tâche, le Comité du transport aérien a remis en activité le Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien. Ce groupe d'experts, dont le mandat revu était d'apporter son concours aux préparatifs du Secrétariat pour la Conférence, en examinant toutes les questions clés inscrites à l'ordre du jour de celle-ci, s'est réuni en mai 2002 pour s'acquitter de sa tâche; il a depuis lors apporté son concours au Secrétariat par correspondance.

2.2 Les résultats des travaux du Groupe d'experts ont servi de base pour les notes de fond du Secrétariat, en particulier WP/5 à WP/19, qui portent sur les points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour. À la suite de sa réunion, il a été nécessaire de procéder avec lui à des consultations de suivi en ce qui concerne les expériences de libéralisation des États (point 1.1); le Modèle d'accord sur les services aériens (point 3.1); et la Déclaration de principes généraux (point 4.2). De plus, le Groupe d'experts a créé un groupe de travail (le Groupe de travail sur la propriété et le contrôle des transports aériens du Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien). Il a été tenu compte par la suite de l'issue des travaux de ce groupe de travail dans la documentation du Secrétariat sur ce thème (WP/7).

2.3 Par ailleurs, dans le cadre des préparatifs de la Conférence, afin de mieux définir son profil et d'aider les États dans leurs propres préparatifs, il a été organisé une série de séminaires régionaux dans la plupart des régions, en octobre et novembre 2002 et janvier 2003. Plusieurs de ces séminaires ont été tenus à l'initiative et avec le concours des commissions régionales de l'aviation civile d'Amérique latine, d'Afrique et du Moyen-Orient. Il s'agissait de sensibiliser les États au sujet de la Conférence, d'expliquer ses arrangements de travail et d'examiner sa documentation.

3. DISPOSITIONS CONCERNANT L'ORGANISATION ET LES MÉTHODES DE TRAVAIL

3.1 **Séance d'ouverture et horaire de travail.** Les formalités d'ouverture de la Conférence débiteront le lundi 24 mars 2003, à 9 h 30. En raison des brefs délais impartis, il n'y aura pas de déclarations d'ouverture. Dès la fin des formalités, la Conférence passera à l'examen du premier point de son ordre du jour.

3.2 Un bureau d'inscription sera ouvert aux arrivées internationales de l'aéroport international de Montréal (Dorval) les 20, 21, 22 et 23 mars 2003, de 13 heures à 22 heures. Un bureau d'inscription sera ouvert aussi au Centre de conférences du siège de l'OACI, les 21, 22, 23 et 24 mars 2003 de 8 heures à 17 heures, et quotidiennement du 25 au 28 mars de 8 h 30 à 17 heures.

3.3 L'horaire de travail normal de la Conférence est de 9 h 30 à 17 heures, avec une interruption de 12 h 30 à 14 heures pour le déjeuner, et de courtes pauses café au milieu de la matinée et au milieu de l'après-midi.

3.4 **Calendrier.** La Conférence travaillera en organe unique; un calendrier provisoire figure dans le WP/3. Il est à noter qu'elle devra nécessairement avoir terminé le vendredi 28 mars l'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, de manière à laisser le temps de préparer le projet de rapport afin qu'il soit disponible, pour examen et adoption, le samedi 29 mars au matin. Le calendrier est destiné à orienter la Conférence dans la conduite de ses travaux, mais, disposant de peu de temps pour traiter un ordre du jour complexe et détaillé, elle devra nécessairement s'y tenir d'assez près pour être en mesure d'examiner toutes les questions en cinq jours. La collaboration des délégués pour le respect général du calendrier et un effort soutenu pour centrer les débats sur la question à l'examen (et plus particulièrement sur les propositions éventuellement présentées) devraient permettre à la Conférence d'achever ses travaux en temps voulu.

3.5 **Séminaire.** Lorsque le Conseil a convoqué la Conférence, il a été convenu qu'elle serait précédée d'un séminaire. Une invitation à ce séminaire, qui se tiendra les 22 et 23 mars 2003, a été adressée aux États sous couvert de la lettre SC 5/5-02/108 du 31 décembre 2002. Placé sous le thème «L'aviation en transition : Défis et promesses de la libéralisation», le séminaire est organisé de concert avec l'Association du transport aérien international (IATA), le Conseil international des aéroports ((ACI), l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill et le Centre international pour la formation et la recherche en gestion de l'aviation (ICAMER) de l'Université Concordia. Il doit promouvoir un dialogue ouvert et donner des aperçus de certaines des questions qui seront débattues à la Conférence. Il permettra aux participants d'explorer les expériences et les tendances en matière de libéralisation, avec le concours de l'industrie et d'institutions, ainsi que d'experts appartenant aux milieux gouvernementaux et universitaires aussi bien qu'au monde du travail, de consultants et d'organismes divers.

3.6 Il ne sera pas fourni de documentation pour le séminaire, et il ne sera pas établi de rapport ni d'actes de ses travaux, s'agissant d'une réunion préparatoire informelle. Toutefois, les textes des exposés des orateurs qui prendront la parole au séminaire seront mis à disposition dans les langues dans lesquelles ils auront été reçus.

3.7 **Règles de procédure.** Les débats seront régis par le *Règlement intérieur permanent des réunions de transport aérien* (Doc 8683). Conformément à la Règle 2 de ce document, des lettres de créance seront requises. Pour accroître l'efficacité de la réunion, le Conseil a décidé de suspendre l'application de la Règle 26, relative à l'établissement de comptes rendus analytiques.

3.8 **Langues.** Les langues de travail de la Conférence (traduction et interprétation) seront l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

3.9 **Documentation.** Le Secrétariat a élaboré des notes de travail sur chacun des sous-points de l'ordre du jour et une liste de ces notes est présentée dans le WP/3, avec le calendrier provisoire. La plupart des notes ont été envoyées aux États et aux organisations observatrices avant la Conférence. Les notes ont aussi été mises à disposition par le lien Documentation sur la page Web de la Conférence, accessible en passant par le site Web de l'OACI (www.icao.int). Ce site Web continuera d'être utilisé pendant la Conférence, comme autre moyen d'accès à toutes les notes de travail. Des exemplaires papier des notes seront cependant distribués dans les casiers des délégués pendant la Conférence.

3.10 Les notes de travail que les États et les organisations observatrices ont été invitées à présenter ont été, une fois traitées, distribuées aux États comme les notes du Secrétariat. Les notes

émanant d'États et d'organisations ont aussi été affichées sur le site Web. La longueur des notes d'États et d'organisations est limitée à six pages, y compris les pièces jointes. Les notes de travail élaborées et soumises pendant la Conférence devraient être remises le plus tôt possible à un membre du secrétariat de la Conférence, de manière à permettre leur traitement dans les autres langues de travail. La communication des notes par courrier électronique, sur disque compact ou sur disquette, avec indication du système de traitement de texte utilisé, est encouragée, car cela facilitera grandement leur traitement.

3.11 En raison des délais très serrés qui s'appliquent aux travaux de la Conférence, les notes d'information (c'est-à-dire celles qui n'appellent aucune suite de la part de la Conférence) ne seront pas présentées officiellement. Elles seront cependant distribuées et feront partie du dossier de la Conférence. La présentation officielle de notes de travail auxquelles des États ou des organisations demandent qu'une certaine suite soit réservée pourrait devoir être substantiellement restreinte, afin de laisser un maximum de temps pour le débat de fond sur chacun des thèmes.

3.12 La Déclaration de principes généraux pour le transport aérien international (WP/19) sera disponible avant la Conférence. Ce point sera abordé le vendredi 28 mars 2003 et fera partie du «Cadre général pour la libéralisation sur le long terme». Bien que le Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien (ATRP) ait été consulté au sujet du projet de Déclaration, des États et des organisations pourraient souhaiter aussi fournir des apports avant son examen officiel au titre du point 4 de l'ordre du jour. Pour permettre de tels apports, la procédure suivie sera semblable à celle qui a été employée pour la Déclaration de la Conférence lors de la Conférence ministérielle de haut niveau sur la sûreté de l'aviation, en février 2002. Les chefs de délégation sont invités à faire part de leurs observations sur le WP/19 au Secrétaire de la Conférence. Il sera tenu compte de toutes les observations reçues avant 17 heures le mercredi 26 mars 2003 dans la poursuite de l'élaboration du projet présenté dans le WP/19, pour son examen officiel et son adoption le vendredi 28 mars 2003.

3.13 **Documents de référence.** En plus du document de base, *Politique et éléments indicatifs sur la réglementation du transport aérien international* (Doc 9587), plusieurs documents de référence de l'OACI seront utilisés. Une nouvelle édition du *Recueil de sommaires codés des accords bilatéraux de transport aérien* (Doc 9511) sera disponible au moment de la Conférence. Une édition actualisée du *Manuel sur la réglementation du transport aérien international* (Doc 9626), disponible en anglais seulement, est jointe au WP/22; la première édition du Manuel (Doc 9626) est disponible sur demande dans les autres langues. L'édition 2002 du *Monde de l'aviation civile* sera disponible comme Circulaire 291. Une note d'information, WP/23, portant sur la situation du secteur et les perspectives de trafic des compagnies aériennes à long terme sera distribuée lors de la Conférence. Enfin, le *Rapport de la Conférence mondiale de transport aérien sur la réglementation du transport aérien international : présent et avenir* (Doc 9644) sera disponible comme document de référence. Vu le nombre de délégués attendus à la Conférence, il ne sera pas possible de distribuer ces documents à tous les délégués et observateurs; à l'exception des notes WP/22 et WP/23, la distribution des documents de référence précités sera limitée à un exemplaire par délégation. D'autres publications de l'OACI citées comme documents de référence dans certaines notes du Secrétariat seront disponibles sur demande, à raison d'un exemplaire par délégation. Une de ces études (Circulaire 295, *Éléments d'orientation sur la mise en œuvre de l'article 83 bis de la Convention relative à l'aviation civile internationale*), mentionnée dans la note WP/9 relative à la location d'aéronefs, ne sera disponible qu'en anglais au moment de la Conférence.

3.14 **Éléments de rapport.** Un projet d'éléments de rapport sur les travaux sera élaboré progressivement par le Secrétariat au cours de la réunion et sera soumis à l'approbation de la Conférence le dernier jour, le 29 mars 2003. Un «dossier de rapport» sera remis à chaque délégué pour y classer les éléments de rapport.

3.15 **Ordres du jour/Bulletin quotidien.** Un ordre du jour sera publié seulement le premier jour de la Conférence, le 24 mars. Un bulletin quotidien sera publié chaque jour de travail de la Conférence, pour résumer les travaux de la veille, présenter le programme de la journée et donner d'autres renseignements.

4. **SUITE PROPOSÉE**

4.1 La Conférence est invitée à noter les renseignements concernant ses origines et ses préparatifs, ainsi que son organisation et ses méthodes de travail.

— FIN —